

## Trajectoire de l'offre de service à la personne victime d'agression sexuelle et ses proches

Dévoilement d'une agression à caractère sexuel.

Accueil et évaluation.

- Accueil du dévoilement en adoptant des [attitudes aidantes](#) envers la personne victime.
- Évaluation des besoins de la personne victime et orientation vers le bon service interne et/ou externe.

Services spécifiques aux personnes victimes offerts dans le RSSS.

- Référence possible dans un [Centre Désigné](#) pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle (services d'aide médicale, légale et psychologiques).
- **En urgence dans les 0-5 jours** et sur rendez-vous à partir du 6<sup>e</sup> jour après l'agression sexuelle.

Obligations légales

- [Obligation de divulgation](#) au DPJ pour les personnes victimes mineures.
- [Signalement obligatoire](#) pour les agressions sexuelles commises dans un contexte de maltraitance.

Orientations possibles.

- Poursuite du suivi si l'usager est connu et que ses besoins s'inscrivent dans le mandat de l'intervenant.
  - Orientation vers le programme-service adéquat.
  - Référence vers une ressource spécialisée externe.

Programmes-services susceptibles de répondre aux besoins de la personne :

**Besoins médicaux :**

- Urgences
  - Cliniques médicales
  - Cliniques jeunesse
  - CLSC
  - GMF
  - Aire Ouverte
- Soins médicaux, dépistage ITSS, interruption volontaire de grossesse, contraception d'urgence, billet médical pour un arrêt de travail, médication.

**Besoins psychosociaux :**

- Services sociaux généraux
  - GMF
  - DI-TSA-DP
  - SMA ou SMJ
  - Agir tôt/Petite enfance/Périnatalité
  - CAFE/JED
  - Aire Ouverte
  - SAD/SAPA
- En fonction des besoins identifiés par la victime.

**Autres besoins possibles :**

- Besoins de protection/sécurité.
  - Besoins d'informations sur ses droits et recours.
  - Besoins d'informations générales.
  - Besoins financiers (indemnisations).
  - Besoins d'accompagnement judiciaire.
- [Consultez la section des ressources spécifiques en agression sexuelle.](#)

Vous pouvez contacter la ligne [Info-aide violence sexuelle](#) en tout temps pour savoir où orienter la personne victime et ses proches.

Possibilité de demander du [soutien clinique](#) au besoin.